

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS396

présenté par

Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« public »

le mot :

« publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel